



PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Marie-Thérèse BRUZAUD est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2018

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE regrette que les questions concernant la gestion du personnel ne soient pas mentionnées. Monsieur le Maire répond que la gestion du personnel est une compétence du Maire et qu'il n'y a donc pas lieu d'en parler dans le compte rendu.

Le procès-verbal est adopté avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

AFFAIRES GENERALES

2. Prise en charge des frais d'électricité de la salle de réunion Serge Sandras

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'ancienne caserne de pompiers rénovée en 2016 située place DENAGISCARDE accueille désormais le

SSIAD Arros-Estéous par un contrat de location ainsi qu'une salle de réunion communale. Le compteur d'électricité est commun et c'est le SSIAD qui s'acquitte directement du règlement des factures d'électricité. Le SSIAD demande que la Mairie rembourse l'association de la partie Salle de réunion car les entreprises titulaires du marché de création de la micro-crèche sont venues s'y alimenter, représentant 158,68 kWh soit environ 23,80 € TTC. Monsieur le Maire propose de réduire le montant d'un loyer de cette somme.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur David PAMBRUN arrive à 20h37.

3. Dénomination de bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil que la salle polyvalente en cours de rénovation ne dispose pas de nom. Il propose de lui donner le nom du Maire qui a construit cette salle, Monsieur Albert PIERROT.

Conformément au discours d'investiture de Monsieur le Maire en mars 2014, il propose de donner par ailleurs le nom de Josette FOURCADE à l'école élémentaire créée sous sa mandature.

Monsieur le Maire propose de transférer le nom de Jacques LORDAT, ancien chirurgien, à la future maison de santé qui verra le jour rue de la République.

Monsieur le Maire propose enfin de donner le nom de Georges Mignonac, né en 1889 à Tournay et ancien directeur de l'école de chimie de Toulouse, et qui a succédé à Paul Sabatier, à la nouvelle halle photovoltaïque située sur l'esplanade de la gare.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

4. Conditions d'utilisation des équipements sportifs

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des travaux en cours à la salle polyvalente Albert PIERROT. Il rappelle que la commune est propriétaire mais qu'elle l'occupe peu. Le principe en vigueur pour toute utilisation du domaine public est l'interdiction de la gratuité mais il y a des aménagements prévus dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Pour le collège, il n'y pas de difficulté car le Département, gestionnaire du collège, a accordé une subvention de 50% ce qui induit la gratuité. Pour le tennis, il y a l'utilisation des courts (rénovés pour près de 50 000 € HT avec une subvention du département de 15 200 et de la fédération de tennis estimée entre 5 et 10 000 €), et de la salle quand le temps ne permet pas de jouer à l'extérieur. Il est également rappelé la demande de subvention à la communauté de communes de 200 000 € ayant fait l'objet d'un refus. Or, les charges de fonctionnement sont de l'ordre de 18 000 € auxquels il faut rajouter 25 000 €

d'annuités d'emprunt, également supportés par la commune de Tournay, alors qu'entre 50 et 75 % des membres des clubs utilisateurs de la salle sont extérieurs à la commune.

Se posait également la question de savoir si le club de handball était intéressé car il avait exprimé son désaccord sur le projet publiquement. Monsieur le Maire est néanmoins prêt à accueillir le club s'il le souhaite, à condition qu'il contribue au fonctionnement de la salle. Il propose une autre hypothèse que celle au réel (qui reviendrait à faire payer au club de handball près de 7 000 € et au club de tennis 4 300 €), à savoir une redevance forfaitaire symbolique de 1 € de l'heure. Cela reviendrait donc à 855 € par an pour le handball et 513 € par an pour le tennis. Monsieur le Maire a rencontré le Président du comité départemental de tennis selon lequel cela ne remettrait absolument pas en cause l'équilibre financier du club.

La même question se pose pour le club de rugby qui utilise les deux terrains du stade ainsi que le club house, les vestiaires et les tribunes. Monsieur le Maire propose d'instaurer le même principe de redevance forfaitaire, la commune augmentant la subvention allouée annuellement pour que cela soit neutre pour le club. Pour les autres clubs, à charge pour eux de demander éventuellement une augmentation de leur subvention à la communauté de communes qui subventionne le handball et le tennis.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE fait une mise au point sur ce qui s'est dit dans la presse et notamment de l'article avec Franck JOMIER, Président du club de handball. Il estime que ce principe devrait être appliqué à toutes les associations utilisant des locaux communaux (jumelage, comité des fêtes...). M le Maire estime que cela n'a rien de comparable avec les clubs sportifs en termes d'investissement et de fonctionnement.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE fait l'historique de la demande de subvention à la communauté de communes en estimant que le refus de la subvention sollicitée de 200 000 € s'explique par le fait que l'intercommunalité aurait pu réaliser elle-même l'opération. Monsieur le Maire précise que la compétence équipements sportifs est indissociable de la compétence scolaire, sur laquelle l'intercommunalité n'a pas encore délibéré à ce jour, et ne voit pas comment celle-ci aurait pu porter un tel investissement en termes d'autofinancement.

Il déplore donc le refus de la communauté de communes d'apporter un fonds de concours à ce projet, comme elle aurait parfaitement pu le faire, sachant que les élèves de 32 communes fréquentent le collège de Tournay et donc la salle communale pour le sport. Ce refus est d'autant plus regrettable qu'après avoir augmenté considérablement la fiscalité communautaire en 2017, la communauté a annulé purement et simplement les crédits correspondants lors de l'établissement du compte administratif 2017, faute de toute utilisation d'une enveloppe de 242 000 € au titre de projets d'aménagement du territoire.

Monsieur le Maire se réjouit en revanche que malgré les attermolements de l'intercommunalité, ce projet soit d'ores et déjà finalisé au bénéfice de ses utilisateurs.

Monsieur Jean-Claude DELAS rappelle que c'est lui qui a créé le club de tennis et qu'à cette époque, c'est le club qui payait toutes les factures, notamment d'électricité.

Madame Blandine CARATY se dit satisfaite qu'une convention soit mise en place pour clarifier cette situation.

Monsieur le Maire soumet donc la proposition de redevance forfaitaire à 1 € de l'heure qui ne sera appliquée pour la première fois qu'à partir de 2019 pour laisser le temps aux clubs de trouver le budget nécessaire.

La proposition est adoptée avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE, et de Madame Blandine CARATY (opposée à la compensation par la commune pour le club de rugby), et les abstentions de Madame Marie-Thérèse BRUZAUD et de Monsieur Frédéric PERRET.

5. Location de la salle de la Halle à la société Pro'Confort

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société Pro'Confort souhaite louer la salle de la Halle pour organiser un repas pour le Club de l'Amitié de l'Arros le 12 octobre 2018. Monsieur le Maire propose de fixer le montant des frais de location à 200 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

6. Attribution des marchés de travaux de requalification de la place d'Astarac

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du lancement des marchés pour les travaux de requalification de la place d'Astarac. La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le 11 juin 2018. Il y a un petit dépassement par rapport à l'estimation de 0,88%, soit seulement environ 7 000 € HT en prenant, sur conseil de la maîtrise d'œuvre, de la pierre espagnole à la place de la pierre de Comblanchien, sachant que la commune a obtenu une subvention supplémentaire de la région de 20 000 €.

L'analyse des offres faite par la maîtrise d'œuvre dont Monsieur Joël PEDURTHE est mandataire permet de proposer au Conseil municipal de retenir les offres suivantes pour un montant total de 854 937,62 € HT :

- Lot 1 : VRD : COLAS Sud-Ouest pour 609 452,10 €
Lot 2 : Espaces Verts : Sanguinet Frères pour 15 356,40 €
Lot 3 : Terrassement – Gros œuvre – Réseaux Pluvial & Electricité - Plomberie : MACONNERIE DES PYRENEES pour 12 504,76 €
Lot 4 : Charpente bois & métallique – Serrurerie – Couverture Zinc – Zinguerie – Peinture : DUBARRY pour 103 673,56 €
Lot 5 : Electricité : Entreprise MAURICE pour 4 152,00 €
Lot 6 : Fontainerie : SIREV pour 109 798,80 €

La proposition est adoptée à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

7. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire et l'optimisation d'un immeuble bâti

Monsieur le Maire indique que la commune est désormais propriétaire de l'immeuble de l'ancienne boulangerie Sibert, et que le four d'origine a été vandalisé. Il informe le Conseil municipal du lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire. Trois architectes ont été consultés.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante suite à l'analyse des offres par l'ADAC65 : LEJEUNE-MOUREAUX pour 37 500,00 € HT

La proposition est adoptée avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

En ce qui concerne l'élaboration du projet de santé, l'association support a été créée dont le docteur JUTEAU est le Président. Ensuite, les médecins et autres professionnels auront à travailler ensemble, soit dans la maison de santé, soit dans leur cabinet, mais la plupart des professionnels de santé sont très intéressés pour que la maison de santé se réalise, et l'ARS est très satisfaite que le projet se réalise à proximité du centre-ville.

8. Attribution du marché de démolition d'un bâtiment 1 rue de la République

Monsieur le Maire propose d'effectuer des travaux de démolition préalable à la création d'une mission de santé pluridisciplinaire afin de permettre aux véhicules d'y stationner pendant les travaux de requalification de la place d'Astarac. Trois entreprises ont été consultées et Monsieur le Maire propose de retenir la proposition la moins disante : POMES DARRE TP pour un montant de 9 500,00 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

9. Tarifs ALSH de juillet et août 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay de juillet à août 2018. Il propose de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Sentier Pied Nu du 13 juillet 2018 : Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12 €, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €
- Cheval Cla Hara du 20 juillet 2018 : Quotient 1 : 13 €, Quotient 2 : 14 €, Quotient 3 : 15 €, Quotient 4 : 16 €, Quotient 5 : 17 €, Quotient 6 : 18 €
- Mini-camp Walibi du 2 au 3 août 2018 : Quotient 1 : 64 €, Quotient 2 : 68 €, Quotient 3 : 72 €, Quotient 4 : 76 €, Quotient 5 : 80 €, Quotient 6 : 84 €
- Labyrinthe du 17 août 2018 : Quotient 1 : 8 €, Quotient 2 : 9 €, Quotient 3 : 10 €, Quotient 4 : 11 €, Quotient 5 : 12 €, Quotient 6 : 13 €
- Ludina du 24 août 2018 : Quotient 1 : 13 €, Quotient 2 : 14 €, Quotient 3 : 15 €, Quotient 4 : 16 €, Quotient 5 : 17 €, Quotient 6 : 18 €

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Madame Blandine CARATY.

10. Décision modificative budgétaire n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'intégrer budgétairement les travaux du SDE au chapitre 20 alors que cela avait été prévu au 21. Il propose de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	20	2041582	102	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – AUTRES BATIMENTS	10 000,00 €
TOTAL						10 000,00 €
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	21	2138	102	CONSTRUCTIONS – AUTRES CONSTRUCTIONS	-10 000,00 €
TOTAL						-10 000,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

11. Cotisation à l'association des Bastides 65 pour 2018

Monsieur le Maire rappelle que la cotisation à l'association Bastides 65 est de 0,50 € / habitant soit pour Tournay en 2018 : 659 €. L'association Bastides 65 a subventionné la mairie de Trie sur Baïse à hauteur de 1 000 € pour l'accueil du Tour de France.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Rachat de marchandises à l'association du jumelage Tournay – Alhama de Aragon

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la venue des espagnols à Tournay, l'association du jumelage a des marchandises alimentaires non utilisées. Il propose de les racheter pour un montant de 153,60 € ce qui ferait bénéficier à la commune des tarifs avantageux de Métro.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Demande de subvention de fonctionnement de l'association de Louveterie des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de fonctionnement des Lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées. Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention de 50 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Monsieur David PAMBRUN.

14. Demande de subvention de fonctionnement de Pétanque Club Tournayais

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de fonctionnement du Pétanque Club Tournayais. Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention de 320 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

15. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle E n°296 (3 rue Elie Noël Soubde)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle C n°207 (Tuco de la Motte)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. Déclaration d'intention d'aliéner des parcelles B n°235 et n°595 (15 avenue de Tarbes)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle B n°784 (10 rue du 19 mars 1962)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19. Déclaration d'intention d'aliéner des parcelles B n°1024 et n°1034 et de la parcelle B n°1023 pour partie (10 impasse de Bagnères)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle B n°1410 (Rensou)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

21. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle B n°779 (19 rue du Gabastou)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

22. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle B n°1409 (Rensou)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

23. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle B n°1372 (Artigueher)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

24. Déclaration d'intention d'aliéner des parcelles B n°289, 291 et n°279 (rue Lordat et rue du Général Dupouey)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

25. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle E n°1452 (rue de la côte)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

26. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle E n°1586 (rue de la Causserie)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la fille de Patricia BUQUET, locataire décédée du Moulin, sollicitant l'abandon des créances de sa mère. Monsieur le Maire précise que le comptable public expose aux membres du Conseil municipal qu'il n'a pas pu recouvrer les titres portés sur l'état ci-dessous. Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

	Redevable	Sommes non recouvrées
2016	Patricia BUQUET	5 150,79 €
TOTAUX		5 150,79 €

Monsieur le Maire propose d'accorder décharge au comptable des sommes ci-dessus sur deux exercices :

- Exercice 2018 : 2 435,74 €
- Exercice 2019 : 2 715,05 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a renouvelé sa participation à l'opération « Caminaires » marquant l'attachement de la commune à la langue et à la culture occitane. Il est rappelé que cette association intervient dans deux classes de l'école maternelle. En contrepartie, la commune s'engage à verser une subvention de 650 € correspondant à un montant de 325 € par classe.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Monsieur le Maire évoque le retard de l'ouverture de la piscine dû à un retard de travaux des vestiaires de la piscine. Le petit bassin sera

opérationnel cette année. L'ouverture de la piscine et des sanitaires du camping devrait avoir lieu autour du 14 juillet.

- Monsieur Frédéric PERRET demande s'il est autorisé de se baigner dans l'Arros et quelle responsabilité peut être engagée.
- Madame Blandine CARATY signale que la halle photovoltaïque est terminée. La clôture est en cours de réalisation. Monsieur le Maire précise que l'association du jumelage Tournay – La Vraie Croix va y organiser un vide grenier prochainement.
- Pendant les travaux de la place, se pose la question de la place du marché. La proposition de Madame Monique GAILHOU est de déplacer le marché à la promenade F Jammes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h50.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Thérèse BRUZAUD

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUN 2018**

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 24 septembre 2018, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil.

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Frédéric PERRET,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Catherine HOWARD,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

David PAMBRUN,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Blandine CARATY,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Francis ARTIGUE,

Jean-Louis GABAS,

Muriel ROSSI,

Jacqueline SARRABERE,

Nicolas DATAS-TAPIE,

Véronique RENAUDOT,